

# PRINCIPE DE SECURISATION DES CIRCUITS

## Sécuriser – Informer - Réguler

- La course se déroule sur la voie public et bénéficie d'une **autorisation administrative** de la sous-préfecture. Néanmoins, **les coureurs cyclistes ne sont pas prioritaires et sont tenus de respecter le code de la route.**
- **Le rôle du signaleur est de prévenir les usagers de la route du passage de la course et de la priorité qui s'y rattache.** Il peut stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire. Il **ne dispose d'aucun pouvoir de police**, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité.

- **Mission**
- Tourner le dos à la course pour être face aux voitures qui arrivent
- Prévenir l'automobiliste qu'il s'agit du passage d'une course cycliste
- Faire ralentir l'automobiliste à l'aide du panneau rouge et de gestes de la main ;
- L'inviter à être vigilant;
- Lui présenter si besoin l'arrêté préfectoral ;
- Indiquer la route à suivre pour que l'automobiliste rejoigne son itinéraire (si mise en place d'une déviation)
- L'inviter à regarder passer les coureurs pour le faire patienter.

Lors du passage des participants, si les coureurs sont prioritaires et que la circulation automobile est contrôlée, **le signaleur peut indiquer la direction à suivre** en tendant le bras afin d'éviter toute erreur de parcours

Une fois les coureurs passés, inviter les automobilistes à reprendre leur route et les remercier courtoisement. En fonction de la position des coureurs, faire entrer l'usager avec espace de sécurité suffisant. Si plusieurs voitures sont en attente de rentrer sur le circuit : adopter le filtrage. Ne jamais arrêter un véhicule sur le circuit.

## Équipement

- Gilet jaune (*fourni*)
- Copie de l'arrêté préfectoral autorisant le passage de l'épreuve (*fourni*)
- Panneaux K10 vert/rouge (*fourni*)
- Téléphone portable
- Recommandé : eau, sifflet, papier, crayon, carte, parcours et horaires de passage.

## Positionnement

- Le signaleur doit être présent et les équipements mis en place une demi-heure avant le passage théorique de la course. Ils seront retirés dès le passage du véhicule annonçant la fin de la course (voiture balais).
- **Le signaleur doit tourner le dos à la course et se trouver face aux voitures qui arrivent.**
- Le signaleur ne doit pas se mettre en danger sur la route et ne jamais quitter son poste pendant la compétition si vous êtes seul.

## Conduite à tenir en cas d'incident

Le non-respect des restrictions de circulation imposées pour le passage de la course (et donc le non-respect de la priorité) étant sanctionné par l'article R232-10 du code de la route par une contravention de la 4ème classe, le signaleur doit rendre compte au plus tôt de tout incident à l'officier de police judiciaire (OPJ) de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale le plus proche. A cet effet, au préalable, il aura pris soin de noter le numéro d'immatriculation du véhicule du contrevenant, l'heure et le lieu précis de l'infraction.

### CONTACT

Police 17 – Samu 15 – Pompiers 18  
Responsable Sécurité / Bénévoles

### Médecin

Christian CURVAT 06.61.74.23.76  
Directeur Épreuve  
Sébastien MEDAN 06.36.18.52.68